



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 novembre 2015

À 18h30

Ordre du Jour :

- 1 **De 18H30 à 18H50, l'Association « le Droit de Vivre au Bois de Claix » s'exprimera sur l'extension de la carrière de Saint Romans**
- 2 **Approbation du compte-rendu précédent**
- 3 **Délibérations**
 - ✓ **Tarifications communales pour 2016**
 - (Comparatif tarifications 2014 – 2015 transmis)
 - ✓ **Affermage de la base de loisirs de Marandan pour l'année 2015**
 - ✓ **Subvention exceptionnelle à l'école pour une classe de mer**
 - ✓ **Convention pour participation au fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Saint Marcellin**
 - ✓ **Convention a signer avec Orange**
 - Pour aménagement du réseau téléphonique orange et pour mise à disposition d'orange des ouvrages d'art et de génie civil pour le passage des Dauphins
 - ✓ **Récupérations des taxes d'Ordures ménagères auprès des locataires de la commune pour l'année 2015**
 - ✓ **Acquisition de matériel et ameublement pour le bâtiment de la restauration scolaire**
- 4 **Questions diverses.**
 - Tours de garde des élections (6/12/2015)

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MURE RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : MEUGNIER Angélique, BARTHELEMY Marcel, JEYMOND Astrid, MATRAS Françoise, MEUNIER Christian, MICLO Damien.

Pouvoir(s) : MEUGNIER Angélique ⇨ FIORDALISI Christine
BARTHELEMY Marcel ⇨ CHOURREAU Gisèle

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 05 novembre 2015 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

La séance débute à 19h00

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

1 De 18H30 à 18H50, l'Association « le Droit de Vivre au Bois de Claix » s'exprime sur l'extension de la carrière de Saint Romans

L'association a pu s'exprimer devant les élus, en ouverture du conseil municipal.

Un exposé détaillé, illustré de photo et de plan a été fait.

Les riverains ont formulés leurs craintes au sujet des matériaux en cours d'enfouissement, des nuisances sonores, de la dégradation des voiries et des réseaux d'eau.

2 Approbation du compte-rendu précédent

➤ Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

3 Délibérations

✓ Tarifications communales pour 2016

Un comparatif des tarifications 2014 et 2015 a été transmis aux conseillers municipaux

❖ Tarif location salle des fêtes :

Le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour l'année 2016 comme suit :

Résidant sur la Commune (journée) : **95 €** au lieu de 94€
Résidant sur la Commune (week-end) : Maintenu à **130 €**
Caution pour la location de la salle des fêtes : Maintenu à **200€**
Location à but lucratif (résidant sur la commune) : **250 €** au lieu de 245 €
Nettoyage de la salle des fêtes : **60 €** au lieu de 58.00 €
Participation aux frais de chauffage : maintenu à **105.00 €**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Location salle de gymnastique

Le Maire précise que le tarif de location pour 2015 était de 57€.

Le conseil délibère et décide de ne plus louer cette salle à compter du 1^{er} janvier 2016

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Participation à l'entretien des espaces verts
Copropriété « Maison des Professions Libérales »

-Le maire propose à l'Assemblée de fixer le montant de la participation à **520 €** pour l'année 2016.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Révision des tarifs funéraires

-Le maire propose de maintenir les tarifs 2014 pour les concessions pour l'année 2015

::

Concessions au cimetière

Cinquantenaire	60 € le m²
Trentenaire	50 € le m²
Temporaire	30 € le m²

Columbarium

Trentenaire	1 500 €
Quinze ans	1 000 €
Temporaire	45 €

-Le Maire propose d'augmenter la participation de la commune de Beauvoir en Royans telle qu'elle est définie ci-dessous :

Participation annuelle **250 €** au lieu de 240 €

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Tarifs participations SIEPIA

-Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de participation annuelle du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, d'Irrigation et d'Assainissement (SIEPIA) 2016 comme suit :

Participation pour intervention personnel communal : **1620 €** au lieu de 1 600 €

Participation pour maintenance logiciel e.magnus **930 €**

Participation à la location de l'entrepôt avec garage **1 500 €**

Il rappelle que les participations au secrétariat n'ont plus lieu d'être,

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Tarifs services divers

-Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs pour l'année 2016 comme suit :

Photocopie : **0.25 € l'unité**

Télécopie : **0.50 € l'unité**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Tarif droits d'emplacement

Le maire propose de fixer les tarifs pour l'année 2016 comme suit :

Droit de place camion vente **60 €** au lieu de 50 €

Droit de place manège de moins de 50 m² : maintenu à **10 €**

Droit de place manège de plus de 50 m² : maintenu à **20 €**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Tarifs Bibliothèque Municipale

-Le maire propose d'établir pour l'année 2016, les tarifs comme suit :

Adhésion annuelle

Habitant de la Commune : **maintenu à 5 €**

Extérieur à la Commune : **maintenu à 7€**

Moins de 12 ans : **maintenu gratuit**

Jeunes de 12 ans à 16 ans : **maintenu gratuit**

Jeunes de 16 ans à 18 ans : **gratuit depuis 2015**

Personnes en situation précaire ou d'exclusion : **maintenu à 2.50 €/personne**

Amende pour retard : **maintenu à 1.50 €/livre**

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

❖ Tarif heure de tracteur pour le déneigement

-Le maire propose à l'Assemblée de fixer le montant du tarif horaire à la somme de **66 €** pour l'année 2016.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Affermage de la base de loisirs de Marandan pour l'année 2015**

-Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 Novembre 2014 dernier fixant le montant révisé de la redevance variable de la base de Loisirs du Marandan (délégation de service public) pour l'année 2014 ainsi que le stipule la convention d'affermage du 26 juin 2010.

Celle-ci mentionne à l'article 22 que la redevance variable doit être déterminée au plus tard le 31 décembre de chaque année (en fonction des investissements de la Commune-subvention perçue) et de la durée d'utilisation des investissements soit 20 ans.

Pour l'année 2015, elle est établie sur la base des investissements réalisés sur les années précédentes sachant qu'aucun travaux n'a eu lieu sur l'année 2015.

Le maire demande à l'assemblée de fixer le montant de la redevance variable pour l'année 2015 à la somme de 14 294.79 € pour la redevance d'affermage de la Base de Loisirs du Marandan versée à la Commune de SAINT ROMANS par la TM ECO SAS (tel qu'elle est présentée et annexée à la présente délibération).

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Subvention exceptionnelle à l'école pour une classe de mer**

- le Maire donne la parole à Madame Micheline Blambert, adjointe chargée des affaires scolaires qui informe le Conseil municipal que Monsieur Cuzin, instituteur de la classe de CE1 sollicite une subvention exceptionnelle de pour une classe de mer.

Le Conseil après avoir entendu ces informations décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1800 € à l'association du Sou des Ecoles.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Convention pour participation au fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Saint Marcellin**

-le Maire explique au Conseil que le Centre Médico Scolaire situé à Saint Marcellin accueille les enfants scolarisés dans les villes et villages avoisinants. Le centre Médico Psychologique concerne tous les enfants scolarisés de la petite section maternelle au CM2, la participation demandée par la commune de Saint Marcellin est de 0.54 € par enfant.

Pour la commune de Saint Romans, cette convention doit être signée :

Pour l'année 2014-2015 pour 207 enfants scolarisés, soit une participation totale de 111.78 €

Pour l'année 2015-2016 pour 216 enfants scolarisés, soit une participation totale de 116.64 €

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Convention à signer avec Orange pour aménagement du réseau téléphonique orange et pour mise à disposition d'orange des ouvrages d'art et de génie civil pour le passage des Dauphins**

-le Maire donne la parole à Mr Eric ROLLAND, Adjoint délégué. qui présente à l'assemblée une convention établie par Orange relative au programme d'aménagement du réseau téléphonique. Elle a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'études et de réalisations des travaux d'aménagement du réseau de télécommunications et de mise à disposition d'Orange des ouvrages d'art et de génie civil pour le passage des Dauphins à Saint-Romans.

Le montant dû par Orange concernant les prestations (main d'œuvre et matériel à la charge de la Commune) s'élève à la somme de 200 €.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Récupérations des taxes d'Ordures ménagères auprès des locataires de la commune pour l'année 2015**

-le Maire informe l'assemblée que cette année la taxe des ordures ménagères a été intégrée dans les taxes foncières. Il s'avère que cette taxe est imputée sur tous les biens de la Commune de Saint-Romans et en l'occurrence sur les bâtiments mis en location. Cette taxe pouvant être répercutée sur les locataires au titre des charges dites « récupérables », il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil accepte la récupération de la taxe sur les ordures ménagères auprès des locataires des bâtiments concernés à compter de l'année 2015.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Acquisition de matériel et ameublement pour le bâtiment de la restauration scolaire**

-le maire donne la parole à Micheline Blambert, Adjointe, responsable des affaires scolaires qui explique la nécessité d'acquérir du matériel dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire :

- Un sur meuble : devis de la Ste l'Atelier : 1 621.20 € TTC
- Un lave vaisselle professionnel : devis de la Ste Froid Nouvel Air : 3 225 € TTC, plus un socle pour 408 € TTC

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

✓ **Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

-Le Maire explique que le SDCI, a été élaboré en 2011, pour simplifier et rationaliser la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2014, selon la loi de réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010.

En vertu de l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 8 août 2015, les SDCI révisés conformément à l'article L5210-1-1 du Code Général des

Collectivités Territoriales devront être arrêtés avant le 31 mars 2016, pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Certaines prescriptions du SDCI concernent la commune en tant que membre d'un EPCI à fiscalité propre, l'avis du conseil est donc sollicité.

Le Maire rappelle que le projet de SDCI a été envoyé aux Conseillers municipaux.

Le Conseil après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

➤ Voté par 15 voix pour et une abstention

4 Questions diverses.

-**Elections du 6 décembre 2015 - tours de garde** : le maire établi un planning en fonction de la disponibilité des élus pour le tour de garde des élections du 6 décembre 2015.

- **bail de l'auto école** : La signature interviendra le 1^{er} décembre 2015, avec Madame Vannier Céline.

-**Pose de caméras au city sport** : des devis vont être demandés

- **Mise en vente de l'ancienne boucherie** : il a été décidé de la mettre en vente dans trois agences immobilières

-La Préfecture a demandé l'avis du Conseil municipal vote sur le renouvellement de la carrière Boudillon Rabatel sise sur la commune de La Sône. Le conseil s'exprime contre ce renouvellement par 14 voix contres, 1 voix pour et 4 abstentions

La séance se termine à 20h55

